



**Assemblée des délégués ordinaires**  
**Mardi 08 novembre 2005, 17h30, BFSH2, salle 2044**

**Procès-verbal**

**Liste des présences et des personnes excusées**

---

**Délégués**

*AEDL*

1. Arun Bolkensteyn
2. Joanna Aeschlimann
3. David Bochatay
4. Frédéric Eggenberger
5. Raphaël Mahaim

*AEGE*

1. Benjamin Rudaz

*CHEC*

1. Samuel Bendahan
2. Marie Rumigiani

*AEL*

1. Denis Racine

2. Nicolas Turtschi

*AEML*

1. Stéphanie Pache
2. Virgilio Lehmann
3. Ying Ying So

*AESSP*

1. Claudine Morier
2. Deborah Ummel
3. Gregory Patthey
4. Christian Vernex

*AETSR*

1. Absent non excusé

*LAB*

- Absent excusé.

**Bureau**

Fanny Gétaz  
Simon Lob  
Guillaume Henchoz  
Sacha Roulin

**Secrétaire général**

Julien Wicki (PV)

**Secrétaire administratif**

*Frédéric Tétaz*

## **Préambule**

Guillaume résume les règles de fonctionnement d'une AD cordiale et ordonnée. L'assemblée se présente brièvement.

## **1. Formalités**

---

### **1.1. Désignation des scrutateurs et scrutatrices**

- ❖ Samuel Bendahan et Virgilio Lehmann sont désignés.

### **1.2. Adoption de l'Ordre du Jour**

- Vote de l'OdJ à l'unanimité.
- ❖ OdJ accepté

#### **1.3.1. Adoption du PV de l'AD extraordinaire ( 28/06/05)**

- Vote du PV à l'unanimité
- ❖ PV accepté

#### **1.3.2. Adoption du PV de l'AD ordinaire ( 28/06/05)**

Stéphanie Pache propose de supprimer les points 4.1 et 4.2 car ils posent des problèmes de confidentialité et ce type de discussion n'a jamais été consigné à un PV jusque là.

Le bureau de la FAE soutient la suppression de ce point.

- Vote de l'amendement Stéphanie. Il est accepté avec une majorité évidente.
- ❖ Le PV amendé est accepté à l'unanimité.

#### **1.3.3. Adoption du PV de l'AD extraordinaire ( 07/07/05)**

Samuel rappelle que le PV mentionne une AD « ordinaire ».

- L'amendement - correction de Samuel est accepté à l'unanimité.
- ❖ Le PV tel qu'amendé est accepté à l'unanimité.

## **2. Communications**

### **2.1. Communications du bureau**

Guillaume demande le huit-clos pour la première communication.

- Vote du huit-clos à l'unanimité.
- ❖ Le huit-clos est accepté.

❖ Pour les prochaines communications, le huit-clos est levé.

Guillaume Henchoz interpelle les associations au sujet des règlements de Faculté. Il rappelle que les règlements connus à ce jour sont contraires à la nouvelle LUL et sont généralement défavorables aux étudiantEs. Les profEs se contentent de défendre leurs prérogatives.

Simon Lob informe les déléguéEs sur la nouvelle façon d'avoir accès aux documents de l'AD. Il enchaîne sur le départ de Simon et de Guillaume de la présidence.

Fanny Gétaz encourage les déléguéEs à participer à la participation de la journée du 8 mars.

Sacha Roulin rappelle l'actualité de l'UNES : l'AD a lieu le 19 et le 20 novembre. L'un des secrétaires politiques de l'UNES a démissionné. Enfin, nous sommes en pleine récolte de signatures contre les prêts et pour les bourses. Il invite les associations à faire signer leurs membres. Il annonce ensuite les prochains « dons du sang » organisés, entre autres, par la FAE. Il invite les volontaires à se faire connaître. Sacha enchaîne sur le réseau DialogUnil, organe de médiation et de soutien. Il en explique les buts et le fonctionnement. Enfin, il annonce la constitution d'un GT sur la révision partielle de la LAE et invite les déléguéEs à le rejoindre.

Julien Wicki communique aux associations les manifestations que nous organisons à l'occasion de la Journée Internationale de l'EtudiantE (15-17 novembre). Il les invite à en parler à leurs membres et à y assister. Tout le détail se trouve sur le site de la FAE. Il rappelle que le passage au système de Bologne ne se fait pas sans mal à l'UNIL. Le secrétariat de la FAE a été confronté à de nombreux cas individuels dans des situations inextricables. A cela viennent s'ajouter les nombreux cas de recours qui suivent la session d'automne. Il invite les associations à rappeler à leurs membres qu'elles existent en premier lieu pour soutenir les cas individuels et qu'elles sont les plus à même de le faire. Si la FAE peut intervenir, elle ne devrait avoir qu'à fournir une aide logistique. Enfin, il informe les futurEs débatteuses et débatteurs qu'il ne mentionnera dans son PV provisoire que le nom des amendements qui seront votés par l'AD. Il faut donc impérativement que ces derniers soient rédigés en intégralité sur les feuilles distribuées à cet effet aux déléguéEs. Sans cela, des imprécisions fâcheuses pourront vite se glisser.

## **2.2. Communications des associations membres et des organisations associées**

AESSP : L'AESSP a pris contact avec son association-sœur à Genève. Cette association va organiser une « semaine du militantisme » et l'AESSP aimerait bien y participer mais manque de forces et appelle les autres associations à l'aider. Les deux associations vont aussi rédiger conjointement une déclaration sur l'application du processus de Bologne au sein de leurs filières. L'AESSP a eu d'importants problèmes lors de l'acceptation du nouveau règlement : pas de texte féminisé, 44 membres totaux. Au moins, le doyen, s'il préside le conseil de faculté, ne tranche pas en cas d'égalité. Enfin, l'AESSP est en conflit avec le-dit doyen suite à une procédure douteuse suivie par ce dernier lors d'une élection complémentaire pour le Conseil de l'UNIL. Dans un autre registre, leur bourse aux livres s'est très bien passée.

AEL : Le règlement de faculté propose aussi 44 membres. L'AEL demande si le CU peut refuser les variantes X ou Y. Samuel rappelle que c'est possible. Elle rappelle qu'il n'y aura pour eux/elles aucune suppléance pour personne. L'avantage est que

cela permettra d'éviter que les profEs fassent toujours le plein. Les lettreux et lettreuses viennent d'élire Rebecca Graf au CU. Le bureau de l'AEL se réunit le vendredi de 12h00 à 13h00.

AEGE : Leur conseil de faculté comprendra 33 membres avec suppléances nominales. Son bureau se réunit le mercredi, de 12h00 à 13h00.

AEDL : Leur bureau n'a pas encore été élu. Au conseil de faculté, la variante à 33 a été choisie car elle permet à touTEs les profEs de siéger. L'AEDL est satisfaite du nombre de déléguéEs au sein des commissions. Son AG se tiendra le 17 novembre à 17h00.

CHEC : le nouveau règlement HEC est illégal. Les pouvoirs sont centralisés entre les mains du doyen et d'un nouvel organe, le conseil décanal. La variante à 11 a été choisie pour privilégier cette centralisation. Le temps des délais de recours ont été raccourcis de 30 jours à 10. Le CHEC affronte aussi une batterie de recours suite à de nombreux échecs en 2<sup>ème</sup> année, session d'automne. La situation s'envenime car doyen et profEs se renvoient la balle. Le CHEC a des problèmes de recrutement. Le comité se réunit le lundi à 17h15.

AEML : Le comité a été bien repourvu. Néanmoins, certainEs étudiantEs qui sont confrontéEs au nouveau système, qui risque d'être le premier système bologno-compatible, se plaignent : suppression des TP, cours pas encore arrêtés, examens avancés. Le flou règne.

### 3. Elections commissions / bureau / GTs

Elections aux commissions diverses : compétence est donnée au bureau de la FAE pour combler les vides et gérer les suppléances. Pour la commission N/S, Samuel se charge de trouver quelqu'un en HEC. Le bureau doit vérifier si la commission « plan et budget » de la Direction a été supprimée. Il fera de même pour l'organe d'accréditation de la qualité qui semble relever, maintenant, de l'UNES et pour le Réseau ECTS.

- ❖ L'AD accepte à une large majorité la composition des commissions. La composition exacte se trouve en annexe à ce PV.

Election au bureau : Deborah Ummel a fait partie du bureau officieusement dès le mois de juin. Elle aimerait maintenant le rejoindre formellement. Elle est étudiante en psychologie (AESSP).

Arun Bolkensteyn demande si elle est membre d'un exécutif ou d'un législatif communal. Deborah précise qu'elle est membre d'un législatif.

Guillaume rappelle que le bureau soutient cette candidature et se réjouit de pouvoir travailler avec elle.

Deborah sort.

- ❖ Deborah est élue à l'unanimité.

Election à la présidence : Le bureau soutient le ticket Sacha (président) et Fanny (vice-présidente).

Stéphanie soutient une co-présidence Sacha – Deborah afin de garantir une certaine pérennité.

Sacha annonce qu'une co-présidence avec Deborah lui conviendrait parfaitement.

Guillaume propose Sacha comme président et Deborah comme vice-présidente.

Raphaël Mahaim soutient le système de Guillaume qui facilite aussi une certaine transition. Il demande si Sacha préfère une vice ou une co. Ce dernier préfère une co.

Stéphanie préfère le système de la coprésidence, son expérience personnelle le lui a appris. Elle soutient l'intégration acquise de Deborah. Elle estime qu'il serait hypocrite de ne pas élire un poste que, *de facto*, elle exercerait. Elle appuie aussi la parité qui serait alors respectée.

Fanny se retire volontiers de toute forme de ticket. Elle annonce qu'elle partira en décembre ou janvier et appuie le fait que le bureau manque cruellement de force.

Sacha rappelle qu'il a changé d'avis. Il soutenait d'abord le ticket initialement proposé par le bureau mais est sensible aux arguments de Stéphanie.

Raphaël se rallie au ticket « co-présidence » mais ne soutient peut-être pas ce système sur le long terme.

- ❖ Samuel dépose une motion d'ordre qui est acceptée à l'unanimité.

Deborah et Sacha sortent.

- ❖ Les délégués élisent Sacha et Deborah à l'unanimité pour la co-présidence.

Elections GT :

GT LAE : Le bureau insiste sur l'importance de ce GT.

- ❖ Le GT est élu à une très large majorité. La liste complète de ses membres est disponible en annexe.

GT Bologne, dit « Observatoire de Bologne » : Marie essaiera de trouver quelqu'un en HEC. L'AEDL essaiera de trouver quelqu'un.

- ❖ Le GT est élu à une large majorité. 2 voix contre. La liste complète de ses membres est disponible en annexe.

## 5. **Projet de modification d'attributions des subventions**

Guillaume fait un historique de la situation. Une grogne progressive s'est exprimée parmi les délégués suite au temps passé en AD à attribuer des subventions. Etait aussi dénoncé l'aspect « tribunal », les demandeurs/euses devant affronter une assemblée nombreuse et parfois hostile. Il rappelle aussi que Julien Eggenberger avait déposé une proposition lors de l'année académique précédente. Cette dernière est présentée aux délégués à travers les documents qui leur ont été remis.

Stéphanie demande la non-entrée en matière sur le projet de Julien.

Samuel soutient la proposition de Stéphanie et demande que nous ne perdions pas de temps avec ce projet.

- ❖ La non-entrée en matière est acceptée à une majorité évidente.

#### 4.1 proposition bureau

Guillaume la présente. Cette solution est un bon compromis entre une modification trop radicale et le statu quo. Il présente également l'amendement de Virgilio que le bureau soutient. Guillaume rappelle enfin que cette proposition entraîne une modification des statuts, c'est à dire une majorité acceptante des deux tiers.

Virgilio Lehmann soulève le problème de délais pour faire recours.

Raphaël propose un amendement qui précise les questions de délais.

Paragraphe 4 du règlement d'octroi des subventions, remplace la première phrase de ce paragraphe : « *Une décision d'octroi peut faire l'objet d'un recours à l'AD sur demande d'une déléguéE ou de l'association concernée par la décision d'octroi. Elle est alors portée à l'ordre du jour de l'AD suivant la décision d'octroi, ou, si un délai de 15 jours ne peut pas être respecté, à l'AD du mois suivant.* »

Il est repris par le bureau.

Denis demande d'où venait la subvention pour le LIEGE.

Fred rappelle qu'il ne s'agissait pas d'une subvention mais d'un ancien compte particulier qui devait être utilisé pour des problématiques de genre et que le bureau avait octroyé au LIEGE, qui s'intéresse justement à ces problématiques.

❖ L'AD accepte à l'unanimité le projet du bureau tel qu'amendé par Raphaël.

#### 5. Comptes 04/05

##### L'auditoire : comptes 04/05, budget 05/06

Fred remercie les vérificateurs de compte, Arun et Ophélie. L'AD n'a pas de questions.

##### FAE : comptes 04/05, budget 05/06

Fred mentionne une légère différence entre les comptes que les délégués connaissent et les comptes finaux. En effet, un RFI en retard lui a été communiqué, ils varient donc de 70 frs.

Stéphanie demande ce que représente la ligne 4004.

Fred lui répond qu'il s'agit des bénéfiques réalisés suite aux dons du sang.

Marie Rumignani demande ce que représente la ligne 4101.

Fred répond qu'il s'agit d'un don du journal des historienNEs de l'art qui a été dissout.

Samuel demande pourquoi la subvention à l'UNES a diminué.

Fred et Stéphanie répondent qu'il s'agit d'un nouveau système de cotisation.

❖ L'AD accepte à une très large majorité les comptes de l'Auditoire.

- ❖ L'AD accepte à une très large majorité les comptes de la FAE.

L'AD, d'une seule voix, remercie Fred pour son travail.

L'AD délègue au comité HEC toute compétence pour trouver les vérificateurs/trices.

## 6. Prise de position HEP

Julien fait l'historique du point. La FAE est consultée pour les assises et le bureau s'est penché sur le questionnaire qui découle de cette consultation. Quatre points essentiels doivent être défendus, détaillés dans notre projet global. Il fait mention du projet de transfert de la HEP à l'UNIL qui n'est qu'une conséquence de ces quatre points. Il énumère les conditions minimales du transfert éventuel. Différents cursus ont été développés par le bureau. Le point principal réside dans le fait que le master sanctionne toutes les fins d'études en HEP. Il passe en revue les trois cursus : généraliste, secondaire I et secondaire II. Il note également que la modularisation des cursus permet une certaine souplesse dans l'élaboration des programmes. On mettra l'accent sur le nombre de crédits acquis dans certaines branches sans privilégier une branche académique particulière.

Benjamin Rudaz demande des précisions sur les économies structurelles potentiellement envisagées. Julien répond que cet argument pourrait séduire certains milieux.

Samuel salue la solidité du projet mais soulève diverses questions : Une formation universitaire est-elle nécessaire pour les petites classes ? Les coûts structurels ne seront-ils pas à terme plus chers ? Il s'agira en effet de former et de payer des enseignantEs universitaires. Et que va-t-on dire aux actuels enseignantEs qui n'ont pas la qualification qui seraient requises ? Julien lui répond que les syndicats soutiennent la même position que nous : la formation des enseignantEs pour des classes de petits seraient axés sur la pédagogie et l'acquisition d'un savoir cognitif. Il y a une dichotomie entre recherche empirique sur la petite enfance et la formation des enseignantEs. Julien note ensuite qu'on évite les doublons du genre faculté des lettres bis qui coûtent cher structurellement. Il y a d'autres statuts que celui de profE nomméE... MER par exemple.

Marie se demande si le fait d'enseigner en primaire nécessite une formation académique et s'il est opportun de fermer les conditions d'accès tout en rallongeant les études. Julien lui répond que les stages gardent un statut prépondérant tout en laissant une porte ouverte sur la recherche. Il s'agit de briser le cliché de la maîtresse d'école qui perçoit son travail comme un sacerdoce.

Virgilio s'interroge sur les conséquences financières qu'aurait l'application de notre projet. Julien reconnaît que le projet a un caractère un peu utopique, avant-gardiste. Virgilio se demande comment ça se passe dans les autres cantons. Julien rappelle que les autres pays européens dispensent également des formations universitaires pour tous les enseignantEs. Le projet serait certainement un peu avant-gardiste pour la Suisse.

Nicolas Turtschi se demande dans quelle mesure on peut fusionner les secondaires I et II. Le bureau de la FAE s'est posé également la question et pense que des renforts pédagogiques pour les secondaires I sont nécessaires. Julien insiste sur le

fait que les reconversions seront facilitées par le système de « passerelles » que nous défendons.

Guillaume insiste sur le fait qu'il s'agit d'un projet de société. La formation devient plus académique, avec une dimension plus réflexive. Il faut laisser l'opportunité à cette formation de s'axer aussi bien sur l'enseignement que sur la recherche. Le projet a aussi été pensé pour qu'il soit aussi perméable que possible. Il faut laisser la possibilité aux enseignantEs de changer de filière.

Stéphanie note qu'on est dans un contexte politique assez tendu. Elle refait l'historique du sujet : elle dit que ce qu'on donne c'est pas un système complet mais des pistes à explorer. Notre domaine ne peut pas être de présenter un système complet mais de défendre les quatre points qu'a développé Julien. Stéphanie rappelle également que la CDIP a édicté une série de directives : des quotas et des critères de qualifications à remplir. Toutes les filières doivent au minimum se terminer au *master* sauf pour l'enseignement des généralistes. Stéphanie rappelle également que le canton de Genève délivre des *masters* à tout le monde. Elle note également que l'on ne se prononce pas sur les rapports de hiérarchie entre la HEP et l'UNIL. Le but est d'insister sur la délivrance de titres universitaires. Stéphanie dit qu'il y a beaucoup de filles qui veulent faire maîtresse : est-ce ce type d'enseignantE dont on veut pour notre future ?

Raphael demande des précisions sur les questions sociales : *quid* du rallongement des études ? Il est convaincu par le projet du bureau mais s'interroge sur les possibilités de reprendre des études ou recoller à des cursus. Trois ans pour les généralistes n'est-ce pas envisageable ? Julien répond que l'aide aux études est continue jusqu'à la fin des cursus. Le hic c'est si on commence à bricoler des sorties en bachelor cela peut mettre une certaine pagaille dans les cursus. Si le bachelor est un titre de sortie cela posera de nombreux problèmes ; suivre un *master* ne sera pas un choix mais sera conditionné à des moyens financiers suffisants. Cela débouche sur des inégalités sociales à combattre. Une reconversion ou la poursuite d'une formation différente est possible grâce à la modularisation des études.

Arun revient sur la durée des études et se demande pourquoi on ne pourrait pas arrêter les formations généralistes à trois ans. Julien rappelle que le projet pour garder son sens nécessite impérativement des formations généralistes équivalentes en temps et en statut aux études menées par les autres formations.

Samuel est pour qu'on défende ce projet. Sa question n'est pas de savoir si oui ou non il faut une formation bradée pour les généralistes. Sa question est de savoir ce que fait la hep à l'université. Julien note que la qualité des études dans les universités est supérieure à celle dans les autres Hautes Ecoles. L'université forme déjà pasteurs, notaires, pourquoi pas des profEs d'école ? On se fonde sur l'expertise des généralistes qui, eux et elles-mêmes, défendent une formation qui va jusqu'au *master*.

Virgilio note que ça ferait plus d'argent à la FAE. Déborah insiste sur le fait que des connaissances pédagogiques et psychologiques ont leur place à l'uni.

Guillaume pose une motion d'ordre.

- ❖ La motion d'ordre est acceptée à une large majorité

Sacha abonde dans le sens de Deborah.



Stéphanie rappelle que les syndicats vont dans le sens d'un soutien du *master* pour les généralistes. L'équilibre se trouve précisément dans la modularisation. On va tous dans le même sens.

Virgilio note que c'est un projet de société. Il se demande, dès lors, si l'amendement du bureau doit être soutenu. En effet, ce dernier ne s'inscrit pas dans le même état d'esprit que l'ensemble du projet.

Arun, malgré ses doutes, ne veut pas forcer la main au bureau et s'abstiendra.

Le bureau rappelle son amendement :

p. 1: « (...) *De plus, elle permet de porter sur le savoir lié à la formation des enseignantEs un regard académique et critique. AJOUT: Enfin, elle permettrait d'effectuer des économies structurelles sur le coût de cette formation par étudiantE puisque la-dite formation ne sera assumée que par une seule institution.* »

- ❖ L'amendement du bureau est accepté avec 8 voix pour, 3 contre et 4 abstentions
  
- ❖ Le projet HEP tel qu'amendé par le bureau est accepté avec 11 voix pour, 0 contre et 4 abstentions

Guillaume insiste sur le fait que le projet présenté est un véritable projet de société et pas seulement une prise de position.

## 7. Prise de position Mobilité

Deborah résume l'origine du projet. La FAE n'a pas de définitions claires de la notion de mobilité. Nous rejetons pour l'instant toute mobilité sans nuance. La déclaration proposée ce soir introduit différentes notions de « mobilité ».

Marie demande à Deborah de synthétiser les différentes formes de mobilité.

Deborah s'y emploie en précisant les mobilités internes au sein d'un cursus, inter-cursus, mobilité géographique réduite, mobilité internationale. Elle précise aussi que la mobilité n'est pas forcément estudiantine mais peut être professorale.

Virgilio demande, par amendement, que nous défendions une mobilité internationale et nationale, cette dernière trop souvent oubliée.

Première « puce » : « (...) *de programmes d'échanges internationaux AJOUT : et nationaux.* »

Guillaume indique que ce projet est un moyen de collaboration entre les associations d'étudiantEs romandes sur un sujet où la collaboration est absolument nécessaire. Il rappelle les implications sociales qu'entraîne la notion de mobilité. Ce document doit nous fournir la base d'une prise de position plus large et faisant collaborer les trois faitières romandes.

Raphaël rappelle qu'il ne faudrait pas adopter de positions trop contraignantes car la situation est très différente d'une faculté à l'autre.

Stéphanie s'étonne que l'on ne critique plus suffisamment la mobilité. On passe d'une opposition claire à un « oui mais » assez léger. Elle aimerait ne pas perdre une approche critique.

Raphaël soutient ce texte et rappelle que nous pouvons soutenir la mobilité, en tant que principe, et dénoncer ses effets pervers.

Stéphanie n'est pas sûre que la mobilité en tant que telle doit être défendue. Elle entraîne de nombreux problèmes et espère que le papier final reprendra certaines critiques essentielles de fond sur le sujet.

Marie partage l'avis de Raphaël. HEC mise sur la mobilité et cet aspect doit être défendu.

Virgilio invite l'AD à avoir un débat de fond lors d'une future séance.

- ❖ L'amendement de Virgilio est accepté à l'unanimité.
- ❖ La déclaration d'attention amendée est acceptée à une très large majorité.

## **8. Prise de position dégrèvement et enseignement partiel**

Guillaume résume la chronologie des événements. Le rectorat a décidé, unilatéralement, de supprimer le dégrèvement familial et l'enseignement partiel. Le but, réallouer la manne économisée au fonds social du SASC, était louable mais nous nous sommes renduEs compte que cette décision ne se fondait sur aucune base légale et que les garanties de transfert au SASC étaient largement insuffisantes. Au niveau de la procédure, la collaboration avec le rectorat a montré certaines limites. Nous venons maintenant devant les déléguéEs pour que l'AD prenne position sur le sujet.

Guillaume et Julien remercient Arun pour le suivi du dossier qu'il a effectué. Guillaume résume enfin la marche à suivre pour se faire rembourser, notre prise de position et les amendements d'Arun. Les garanties fournies par le rectorat sont inexistantes. Rien ne l'empêchera de supprimer la ligne au budget.

Arun informe l'AD que lors du dernier Grand Conseil une députée POP a interpellé A-C Lyon. Les députéEs sont donc conscientEs du problème. Arun résume ces amendements. Ses amendements concernant le dégrèvement sont soutenus par le bureau et développent de nouveaux arguments pour le maintien du dégrèvement. Pour l'enseignement partiel, l'ajout qu'Arun veut effectuer est soutenu par le bureau. Quant à la conclusion, la différence entre la version « Arun » et « bureau » porte sur le champs sémantique. Celui qui a été choisi par le bureau est plus engagé et montre clairement notre position.

- ❖ L'AD accepte à une forte majorité d'ouvrir la discussion sur le sujet.

Samuel, même s'il a des doutes sur la technique de l'arrosoir, soutient la prise de position du bureau. Il soutient les amendements d'Arun mais désire que ses arguments passent après ceux du bureau. Il soutient également la conclusion du bureau. Enfin, il mentionne qu'on peut émettre quelques doutes sur le système du dégrèvement en opposition au système d'aide du SASC.

Marie soutient les amendements Arun, notamment les arguments concernant la classe moyenne.

Stéphanie soutient la position de Samuel. Elle est encore plus critique à l'égard des arguments d'Arun. Elle s'oppose à l'argument de « surcharge » pour le canton, tout comme la mention des autres institutions y ayant droit.

Julien soutient la remarque de Samuel sur la technique de « l'arrosoir » et précise l'argument d'Arun au sujet des autres institutions ayant recours au dégrèvement.

Virgilio émet également des doutes quant à la technique de l'arrosoir et se demande si l'argument de la classe moyenne est utile.

Guillaume rappelle que l'un des avantages du dégrèvement est qu'il n'est pas rétroactif. La virulence de la FAE sur le sujet est aussi due à la manière dont les choses se sont passées. Le rectorat a agi seul, ne l'a pas communiqué, ni à la FAE, ni aux étudiantEs. Ce manque de communication dénote d'un certain mépris de la part des autorités.

Arun rappelle que la technique des allocations familiales a aussi une logique d'arrosoir. Il rappelle aussi que le dégrèvement, même s'il est supprimé à la demande de l'UNIL, reste de la compétence du Conseil d'Etat et qu'il le supprime quelque part serait néfaste. Enfin, il défend son ordre d'argumentation car les classes moyennes sont trop souvent oubliées. Enfin, sa conclusion représente une bonne synthèse des autres arguments. Il combat également la notion « d'anti-démocratique », peu adéquate.

Stéphanie rappelle que les médecins peuvent bénéficier de « congés ». Leur mention est donc peut-être exagérée. L'amendement sur l'équivalence entre les institutions vaudoises lui semble mal formulé. Elle en dépose un le clarifiant.

*« (...) certaines écoles professionnelles et les gymnases vaudois. Il correspond donc à une certaine politique publique de soutien aux familles. Supprimer le dégrèvement à l'UNIL remettrait donc aussi en cause, à terme, son existence ailleurs. »*

devient

***« (...) certaines écoles professionnelles et les gymnases vaudois. **Supprimer le dégrèvement familial remettrait en cause, à terme, son existence ailleurs. Il correspond à une certaine politique de soutien aux familles et sa suppression s'inscrirait en faux avec cette politique.** »***

Samuel revient sur les techniques « arrosoirs ». La gratuité des études est, finalement, aussi une technique arrosoir. Par contre, il défend sa hiérarchie argumentaire car elle place les étudiantEs défavoriséEs au centre.

Raphaël approuve la suppression « d'anti-démocratique ». Il défend le remplacement par « anti-social ».

Julien rappelle pourquoi « anti-démocratique » a de l'importance. En effet, la FAE défend la suppression des taxes d'études, qu'elle estime contraire à la démocratisation des études. Il dépose un amendement remplaçant anti-démocratique par anti-social au sein de la conclusion du bureau. Enfin, il dépose une motion d'ordre.

❖ Motion d'ordre acceptée à une forte majorité.

Arun se rallie à l'amendement de Stéphanie. Il s'explique aussi sur l'augmentation de charge pour le canton. Enfin, si « anti-social » lui convient mieux, il soutient tout de même sa conclusion.

Stéphanie préfère « anti-démocratique ».

Guillaume résume la position du bureau sur la prise de position et sur les diverses amendements.

- ❖ Intra texte (deux premiers paragraphes) approuvé tel qu'amendé par Arun à une forte majorité
- ❖ Premier argument d'Arun accepté
- ❖ Deuxième argument d'Arun accepté tel qu'amendé par Stéphanie
- ❖ Troisième argument d'Arun accepté
- ❖ Erreur de calcul dans le deuxième argument du bureau transformée
- ❖ Intra texte sur l'enseignement partiel accepté à une forte majorité

Sur la conclusion :

- ❖ « anti-sociales » remplace « anti-démocratiques » à une majorité évidente.
- ❖ La conclusion formulée par Arun est refusée à une majorité évidente.
- ❖ La proposition de Samuel de déplacer les arguments d'Arun à la fin est acceptée à une forte majorité.
- ❖ La prise de position telle qu'amendée est acceptée à l'unanimité.

## **9. Plan d'activité**

Simon explique pourquoi nous avons supprimé le GT structure du plan d'activité.

Stéphanie rappelle qu'actuellement la Loi sur les bourses s'appellent LAE et que l'UNES soutient une harmonisation des différentes lois.

- ❖ Le plan d'activité est voté à l'unanimité.

## **10. Divers**

Les deux co-présidents sont ovationnés par l'AD reconnaissante.

***Clôture de l'AD à 23h27***

**Annexes :****Liste des représentantES | Etat au 08.11.2005**

Nommées par l'assemblée des délégués le 08.11.2005

*Les suppléances sont gérées par le bureau.*

2. *Commissions du Rectorat*
- 2.1. **Bibliothèque (2)**  
**Françoise Schilt**  
**Arun Bolkensteyn**
- 2.2. **Coordination N/S (1)**  
**Céline Bores - HEC**
- 2.3. **Culturelle (2)**  
**Fabien Pellarin ( ?)- HEC**  
**Guillaume Henchoz –LETTRES**
- 2.4. **Ecologie (2)**  
**Benjamin Rudaz - GEO**  
**Raphael Mahaim – DROIT**
- 2.5. **Egalité (2)**  
**Frédéric Eggenberger - DROIT**  
**Deborah Ummel - SSP**
- 2.6. **Enseignement (4)**  
**Raphael Mahaim - DROIT**  
**Fanny Getaz - SSP**  
**Benjamin Rudaz - GEO**  
**Virgilio Lehmann (suppléance) – FBM**
- 2.7. **Formation continue (2)**
- 2.8. **Interfacultaire sur Bologne (3)**  
**Nicolas Turtschi - Lettres**
- 2.9. **Internationale et mobilité (3)**  
**Ying Ying So - FBM**  
**Joanna Aeschlimann -DROIT**  
**Arun Bolkensteyn - DROIT**
- 2.10. **De politique linguistique (3)**  
**Sacha Roulin - SSP**  
**Deborah Ummel - SSP**
- 2.11. **Plan et budget (2)**
- 2.12. **Des restaurants de l'UNIL CRUL (3)**  
**Fabien Pellarin - HEC**
- 2.13. **Publications (2)**  
**Denis Racine – LETTRES**  
**Samuel Bendahan - HEC**
- 2.14. **Sports CSU (2)**  
**Arun Bolkensteyn - DROIT**  
**Guillaume Henchoz - LETTRES**
- 2.15. **Sociale (4)**  
**2.15.1. Commission (4)**

**Christine Ritter - LETTRES**

**Arun Bolkensteyn - DROIT**

**Virgilio Lehmann - FBM**

**2.15.2. Bureau (1)**

**Arun Bolkensteyn**

**2.16 Valorisation ens et rech (4)**

**(Sacha Roulin – SSP)**

**(Fanny Getaz – SSP)**

**Frédéric Eggenberger – DROIT**

**Joanna Aeschlimann – DROIT**

**Marie Rumignani - HEC**

*3. Organismes divers*

**3.1. Commission cantonale des bourses OCBE (1)  
Stéphanie Pache - FBM**

**3.2. Fondation Maison pour étudiantES FME (1)  
Julien Wicki - SG**

**3.3. CSRUL Surveillance des restaurants UNIL-EPFL (1) (celle où on mange...)  
Arun Bolkensteyn - DROIT**

**3.4. Organe d'accréditation de la qualité (OAQ)**

**3.5. Réseau ECTS (1)**

*4. Associations*

**4.1. Fréquence Banane**

**4.1.1. AG (2)**

**4.1.2. Com. d'écoute (1)**

**4.2. TVRL  
Simon Lob -**

**4.3. Librairie Basta! (1)  
Denis Racine - Lettres**

*5. UNES*

**5.1. Comité (1)  
Deborah Ummel**

**5.2. Assemblée des délégués (8)  
Guillaume Henchoz – Lettres  
Deborah Ummel  
Stéphanie Pache  
Fréd Tetaz  
Julien Wicki**

**5.3. Commission politique HoPoKo  
Guillaume Henchoz**

**5.4. Commission sociale SoKo  
Stéphanie Pache  
Sacha Roulin  
Deborah Ummel  
Guillaume Henchoz**

**5.5. Commission internationale et de solidarité CIS**

**5.6. Commission de l'égalité Codeg  
Deborah Ummel  
Guillaume Henchoz**

# Liste des représentantes aux GT

Etat au  
08.11.2005

Nommées par l'assemblée des déléguées le 08.11.2005

*Les suppléantes sont en italique*

## 1. *Groupe de Travail sur la Loi sur l'Aide aux études (LAE) – GT Bourses*

Stéphanie Pache

Arun Bolkensteyn

Bureau

Claudine Maurier

Nicolas Turtschi

## 2. *Groupe de Travail sur Bologne – Observatoire Bologne*

Il s'agit de constituer un groupe de travail chargé de recueillir les renseignements sur les façons qu'ont choisi les facultés de résoudre en leur sein les divers problèmes liés à l'application de Bologne, d'établir une base de donnée susceptible de donner des pistes pour résoudre des futurs problèmes similaires, de contrôler que les applications ne contreviennent pas aux lois et règlements. Avec une bonne concertation, nous pourrions bénéficier de l'expérience des uns et des autres. Dans cette optique, il serait utile de pouvoir bénéficier d'au moins unE représentantE de chaque faculté.

Bureau

Virgilio Lehmann

CHEC ?

Christian Vernex

Benjamin Rudaz

Nicolas Turtschi

Stephanie Pache

Raphael Mahaim